



Procès-verbal du Conseil général du 3 avril 2023

ORDRE DU JOUR

- 1 Partie statutaire
- 2 Préavis municipal n°1-2023 : Demande de crédit complémentaire pour la finalisation du Plan d'Affectation Communal (PACom)
- 3 Préavis municipal n°2-2023 : Demande de crédit pour le réaménagement de la place de jeux de Marchissy
- 4 Communications de la Municipalité
- 5 Divers et propositions individuelles

Mme la Présidente rend hommage à Sindy, l'épouse de notre ancien vice-président Joël Meylan.

1. PARTIE STATUTAIRE

Présences : la feuille de contrôle des présences annonce 29 membres présents et 10 excusés.

Procès-verbal : le procès-verbal de la dernière assemblée est accepté à l'unanimité.

2. PRÉAVIS MUNICIPAL N°1-2023 : DEMANDE DE CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE POUR LA FINALISATION DU PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL (PACom)

Mme Christine Manzini nous lit le rapport de la commission de gestion.

„Malheureusement, la Commission constate que le challenge des lois votées par rapport à leur mise en application crée inévitablement des dépassements et met à mal les finances des communes sans que l'on puisse avoir une quelconque influence dessus.

Sur cette base et après examen, la Commission de gestion, à l'unanimité, vous propose d'accepter le préavis municipal n° 1-2023 sur la demande de crédit complémentaire pour la finalisation du Plan d'Affectation Communal.“



Mme la Présidente ouvre la discussion.

Personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.

VOTE

Avec une abstention, le Conseil général de Marchissy décide :

- d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 40'000.00, cpte 9170.3
- d'autoriser que ce financement soit financé par le compte courant et/ou par le biais d'un emprunt bancaire
- d'accepter un amortissement sur 10 ans à dater de la fin de l'étude par le débit du compte 42.331

3. PRÉAVIS MUNICIPAL N°2-2022 : DEMANDE DE CRÉDIT POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE JEUX

Mme Christine Manzini nous lit le rapport de la commission de gestion.

„La Commission prend note que l'entreprise choisie est certifiée et agréée et que la place de jeux n'aura donc pas besoin d'être contrôlée à la fin des travaux. Il n'y aura donc pas de frais supplémentaires. La Commission est d'avis que, si le Conseil l'accepte, cette rénovation se fasse si possible avant l'été.

Sur cette base et après examen, la Commission de gestion, à l'unanimité, vous propose d'accepter le préavis municipal n° 2-2023 sur la demande de crédit pour le réaménagement de la place de jeux.“

Mme la Présidente passe la parole à M. Arnaud Pernet.

M. Arnaud Pernet remercie la Municipalité pour son travail. Suite à la découverte de ce projet, il a écrit un mail à la commune. Il ne remet pas en question ni le fait de réaménager la place de jeux, ni son financement, ni son budget. Par contre, il parle de son expérience en tant que parent. De son point de vue, les attractions à ressort sont utilisées principalement par les petits enfants. Il propose donc de n'installer qu'un jeu à ressort et d'installer une balançoire à bascule, nommée par chez nous « un tape-cul », qui elle peut être utilisée par les petits et les plus grands. Il a déjà pu échanger à ce sujet avec Jean-Emile Humbert et apparemment, ce type de balançoire est assez dangereuse. Il a ensuite découvert un autre jeu : une planche à bascule. Au lieu de s'asseoir dessus, nous sommes debout et l'on peut se tenir à une barre sur le côté.



M. Jean-Emile Humbert rappelle qu'il y a quelques années, une telle balançoire était installée. Niveau sécurité, en effet, cette balançoire était assez dangereuse : les enfants peuvent tomber, « sauter », et des petits peuvent se retrouver dessous. Il va étudié cette possibilité d'avoir un jeu adulte-enfant. Il ajoute, en ce qui concerne le « tronc », que celui-ci est pourri et va être enlevé.

M. Stéphane Gabriel demande si par la suite, il est possible d'ajouter un jeu ? Il n'est plus directement concerné mais envisage qu'il y a d'autres parents qui pourraient proposer un nouveau jeu.

M. Jean-Emile Humbert répond que oui.

M. Luc Mouthon corrige la coquille glissée dans le préavis. Au point 4, financement : on finance bien la réalisation et non l'étude.

M. Michel Jotterand demande si M. Arnaud Pernet dépose un amendement ?

M. Arnaud Pernet informe que c'était une proposition qui se voulait constructive pour diversifier et augmenter l'attractivité de la place de jeux. Il a pleinement confiance dans les choix qui seront faits.

M. Jean-Emile Humbert précise que ces travaux vont être réalisés dans les prochaines semaines. Il propose donc qu'au Conseil d'octobre, après quelques temps d'utilisation de la place de jeux, un conseiller peut, s'il le désire, revenir sur ce sujet et proposer d'ajouter un jeu au budget de l'année prochaine.

Il ajoute qu'ils ont plusieurs fois eu recours à des « bricoleurs » et, ensuite, la SUVA notamment, fait des reproches quant à la sécurité des installations. Cette fois, la Municipalité a demandé plusieurs offres à des entreprises agréées. Leur choix s'est porté sur une entreprise de proximité, à Gland. Elle certifie, presque à 100 pour cent, du bois suisse. De plus, cette dernière fait entièrement le montage et assume donc tout ce qui touche à la sécurité.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.

VOTE

A l'unanimité, le Conseil général de Marchissy décide :

- d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 54'000.00, cpte 9143.5
- d'autoriser que ce financement soit financé par le compte courant et/ou par le biais d'un emprunt
- d'accepter un amortissement sur 10 ans par le débit du compte 44.331



4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

PECC (plan énergie climat communal)

Mme Valérie Issumo explique que le PECC donne la parole à la population. Un atelier « citoyen » est proposé le 11 mai : il sera accès sur les consommations intelligentes, les émissions de gaz à effet de serre et ils vont également parler de la redéfinition de l'attractivité de la région. Les informations seront affichées au pilier public.

INVENTAIRE DES NICHEURS EN BÂTIMENT (PNRJV)

Nous parlons principalement des hirondelles, des martinets et des chauves-souris. **Mme Valérie Issumo** explique que ce n'est pas la commune qui le fait directement mais via le Parc Jura vaudois. La commune a versé CHF 5000.- au parc. Cet été, des agents du parc vont se balader. L'idée est de les recenser pour ensuite en faire un plan d'action.

ENGRAIS

Pour faire suite à une question de Guy Humbert, une personne de l'Agroscope sera invitée lors d'un prochain Conseil pour parler du Biochar.

SUBSIDES ÉNERGIES

La Municipalité a demandé à Nyon Région de synthétiser les informations pour tous les subsides et toutes les subventions qui évoluent très rapidement. Cela sera utile pour nous, mais également pour les autres communes. **Mme Valérie Issumo** indique que ces informations nous seront ensuite transmises.

SUISSE BOUGE

Le 13 mai 2023, la Commune participe à cette initiative « la Suisse bouge », prévue initialement au niveau fédéral. Toutes les sociétés locales actives dans le sport vont donc donner des cours gratuits pour faire découvrir le yoga par exemple. Extérieur à notre village, il y a également Rando Vaud qui va proposer deux randonnées, le matin et le soir. Il y aura également un cours pour les seniors. Tout le monde est invité, y compris les villages environnants. Donc venez nombreux ! Le programme est sur le site de la commune,



GRANDE SALLE

M. Jean-Emile Humbert donne quelques informations. Dernièrement, une isolation sur la scène a été faite avec de l'isofloc (« ouate » insufflée dans le grenier) 30 centimètres. Sur des grands volumes, comme la Grande Salle, soit on chauffe depuis le bas, soit depuis le haut, des ventilateurs qui renvoient l'air. Toutefois, nous avons un brassage de l'air chaud et de l'air froid, qui va autant dans un sens que dans l'autre. Cette isolation va faire une améliorations mais ce genre de volume reste compliqué à chauffer.

5. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Jean-Louis Humbert revient sur la Grande Salle. Il faudrait informer les sociétés qui l'utilisent de comment fonctionne le ventilateur de plafond. Il a pu constater lors d'une soirée qu'il faisait très froid et que personne ne savait gérer ce ventilateur. Il faudrait donc rappeler de l'allumer à l'entrée. Ensuite l'éteindre lorsque le rideau s'ouvre puis le remettre à l'entracte. S'il y a une verrée après, il faut le remettre en marche car lorsque l'on parle, on ne l'entend pas.

M. Jean-Emile Humbert répond que l'employé communal a pris note. Il est vrai qu'il est important de gérer les moments où il fonctionne « à plein régime » et les moments plus légers pour ainsi renvoyer la chaleur en bas. Si ce n'est pas une allocution trop calme, il est possible de le laisser sur 1.

M. Jacques Gutschelhofer répond qu'il va poser un panneau.

Mme la Présidente donne rendez-vous au prochain Conseil le 21 juin, pour le premier jour de l'été.

La séance est levée à 20h47.

La Présidente

La secrétaire

Laurence Bassin

Natacha Wehrly